

VOUS ÊTES VICTIME

DE VIOLENCE ?
D'UNE INFRACTION ?
D'UN ACCIDENT ?
...

NOUS SOMMES LÀ
POUR VOUS
CONSEILLER

UN AVOCAT VOUS
ASSISTERA

RÉACTIVITÉ
CONFIDENTIALITÉ



APPELEZ LE

06 62 96 24 85

Du lundi | 08h30 - 12h30
au vendredi | 13h30 - 17h00

Permanence téléphonique
GRATUITE



Ordre des Avocats
au Barreau de Saint-Brieuc

Dès votre appel, vous serez mis en relation
avec des avocats volontaires et formés.

VOUS ÊTES VICTIME DE

- Violences conjugales
- Violences familiales
- Infraction
- Accident de la route
- *Ou tout autre préjudice*

Vous avez besoin d'assistance dans vos démarches pour faire valoir vos droits



Contactez-nous, nous vous assisterons.

Nous vous mettrons en relation avec un avocat formé et volontaire qui vous écoutera et vous conseillera pour faire valoir vos droits.

Il pourra vous recevoir en toute confidentialité dans son cabinet pour une première consultation.

Il vous conseillera et vous accompagnera pour trouver des solutions à votre situation.

L'Ordre des Avocats du Barreau de Saint-Brieuc met à votre disposition un service pour vous orienter vers les avocats qui seront les plus à même de répondre précisément à votre demande.

CONTACTEZ L'ORDRE DES AVOCATS



06 62 96 24 85

Ce numéro est dédié aux personnes victimes d'infractions, de dommages ou de violences intra-familiales.



Ordre des Avocats

au Barreau de Saint-Brieuc

Palais de Justice - Parc des Promenades
22000 - SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 33 73 05 - www.avocats-saint-brieuc.fr